

M é m o i r e
sur
le P r o j e t
d' é t a b l i s s e m e n t
d' u n l i e u d' e n f o u i s s e m e n t s a n i t a i r e
à
M A T A N E

Présenté
au
Bureau d'audiences publiques
en Environnement
(B.A.P.E.)

Par
le groupe environnemental
UNI-VERT RÉGION MATANE

J u i n 2 0 0 3 .

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
Un manque de consultation	3
La recherche de sites alternatifs	4
Le site en bentonite près d'une zone à glissement de terrain	7
Le lixiviat dans les étangs aérés de la Ville	7
Une zone en danger	9
Les objectifs de récupération, quels objectifs ?	10
Un plan de gestion des matières résiduelles déjà déterminé	11
La Faune et la Flore	12
Pas de panique, les mesures transitoires ça existe	13
En conclusion	14

Le groupe environnemental UNI-VERT, région MATANE est un organisme sans but lucratif oeuvrant en sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagement en environnement. Notre action s'oriente principalement au niveau de la M.R.C. DE MATANE.

En tant que groupe environnemental, nous sommes directement interpellés par ce projet majeur que nous suivons avec inquiétude depuis un certain temps déjà.

Bien que nous jugeons le délai de 3 semaines bien court pour faire un mémoire fouillé, nous avons pris connaissance de l'ensemble des documents disponibles via la documentation offerte par le BAPE, ainsi que du verbatim de la période d'information.

Ces séances d'information notamment où les citoyens peuvent poser des questions, ont confirmés les motifs et les appréhensions contenus dans notre demande d'audiences publiques, comme requérants.

Il en ressort que manifestement, ce projet de lieu d'enfouissement technique est parti d'une proposition uniquement économique, où l'aspect social et l'aspect environnemental ont été, soit ignorés ou, à la remorque de normes que l'on tente à l'occasion de contourner.

Voici à cet effet notre opinion sur le projet et des commentaires sur des points particuliers.

UN MANQUE DE CONSULTATION

Toute la démarche actuelle avec les audiences du BAPE n'aurait peut-être pas eu lieu si simplement, tel que recommandé dans la directive pour la réalisation d'une étude d'impact de la Direction des évaluations environnementales, la population concernée, soit celle de MATANE, aurait été consultée en début de processus.

Car somme toute, ces projets de lieux d'enfouissement techniques encouragés par le ministère de l'environnement du Québec visent à assurer une meilleure gestion environnementale des déchets pour un mieux-être de la population.

Dans le cas présent, on constate plutôt une angoisse ou de la frustration, à peu près personne dans la population ne considère que ce L.E.T. regroupant 4 MRC, va améliorer leur qualité de vie, c'est plutôt le contraire qu'ils perçoivent et qu'ils expriment clairement quant on lit le verbatim de la 1ère partie des audiences.

Pour citer une première page de LA VOIX GASPÉSIENNE du 23 mai 2003 : « La population ne veut rien savoir du méga dépotoir »

Les gens n'ont pas été associés au processus dès le départ et, ils n'ont pas eu la chance non plus de faire savoir ce qu'ils voulaient pour le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de MATANE, puisqu'ils n'ont pas été consultés encore à date, alors que pourtant le Plan doit être prêt pour janvier 2004.

En fait, et plusieurs questions lors de l'audience l'ont démontré, les gens en cherchent un, un processus démocratique pour se faire entendre et, malgré les premières réponses négatives des intervenants, ils en ont trouvé, que ce soit une demande de la MRC d'exercer son droit de regard sur les déchets provenant de l'extérieur, ou encore un référendum sur des emprunts à la Régie municipale, qu'ils financent avec leurs taxes. S'ils tiennent à se faire entendre et à agir sur les décisions finales, c'est qu'ils n'en veulent pas pour diverses raisons.

Le groupe UNI-VERT partage les préoccupations de la population.

Pour nous donc, l'Étude d'impact est irrecevable, ne serait-ce que pour le manque de consultation avéré des citoyens, citons : MICHEL BARRIAULT, le 21 mai : « Ce qu'on comprend, c'est que dès le départ, la Ville de MATANE n'a pas informé ses citoyens et le projet a cheminé depuis 1999. » La directive de la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'ENVIRONNEMENT recommande pourtant de consulter en début de processus, pour éviter une situation comme celle où l'on se retrouve. On n'a pas appliqué cette recommandation (Point 5 : incitation à consulter le public en début de procédure, p. 4 de la directive de la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'ENVIRONNEMENT du QUÉBEC, concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de MATANE).

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville de MATANE annonce qu'elle ira en consultation auprès de la population au mois d'août et l'informerá davantage.

Il est un peu tard pour tenir une telle consultation. C'est ici dans le cadre du B.A.P.E. que se fait la véritable consultation, puisque les citoyens et les organismes n'ont pas eu la chance d'intervenir avant.

A quoi ont servi la séance d'information de mars, et toute la première partie des audiences, si ce n'est à obtenir de l'information. La Ville a même payé des pages complètes de journaux pour vanter le Projet. Nous croyons que le Conseil municipal aurait dû se prononcer clairement, suite au dépôt de la pétition de 8,400 personnes opposées au Projet.

Quelle sera la valeur de cette consultation populaire qui n'est pas un référendum.. ?

En fait, les séances d'information du BAPE et la pétition signée par 8,400 personnes démontrent qu'il n'y a pas d'acceptabilité sociale du Projet.

LA RECHERCHE DE SITES ALTERNATIFS

Pour UNI-VERT, il n'y a pas non plus de justification d'aller à cet endroit, car il n'y a pas eu de comparatifs et de recherche de sites ailleurs. L'unique comparatif effectué est entre un site seul par MRC et un pour PADOUE et MITIS; le tout vu essentiellement sur l'aspect économique. Citons DOMINIQUE ROBICHAUD, le 20 mai : « Il n'a pas été choisi de trouver un autre site alternatif. » « Il n'y a pas de plan B ».

Avant de s'enligner pour 52 ans à cet endroit, compte tenu qu'il n'y a pas eu précédemment une consultation où la population entérinait ce choix, le moins que l'on puisse faire est de regarder de façon un peu sérieuse, s'il n'y a pas d'autres alternatives.

Or, l'exercice n'est pas tant fastidieux que cela. Quelques coups de téléphone m'ont rapidement permis d'enligner le tir vers quelques solutions réalistes, que l'on ne devait pas ignorer par rapport au dossier présent.

Certes, il y a le choix de demeurer seul à MATANE, avec un site uniquement pour la M.R.C. de MATANE. Il a pu être établi que le coût supplémentaire ne serait que de 43 \$/résidence, nous réduirions alors les problèmes dus au : transport, une bonne partie des odeurs, et moins de charge aux étangs aérés, moins de pression sur un territoire déjà perturbé.

Mais d'un point de vue environnemental, il existe d'autres solutions. Il faut voir que le site prévu pour le L.E.T., même s'il n'est utilisé que pour la M.R.C. de MATANE, n'en demeure pas moins très près de la population avec tous les impacts négatifs qui y sont associés.

Ne vaudrait-il pas mieux, et cela à l'exemple du site de la M.R.C. de RIVIÈRE-du-LOUP, un endroit relativement isolé comme le site de CACOUNA, qui est fort peu susceptible de causer un problème d'acceptabilité sociale.

Avec un système par double géomembrane, si la nappe d'eau atteint la profondeur requise par le projet de règlement, il y a bien des endroits où l'on peut installer un L.E.T. Je cite l'intervenant de la santé publique, lors de la séance du 21 mai : « avec les technologies actuelles de membrane, de double membrane, on peut localiser des sites d'enfouissement. C'est sûr que ça va coûter un petit peu plus cher, mais à des endroits quand même plus pertinents pour minimiser les impacts sociaux »

Dans une ancienne paroisse fermée, comme ST-NIL, accessible par route, il y aurait possibilité d'y trouver des terrains offrant les capacités techniques requises. Nous serions encore au centre du territoire pour favoriser un regroupement des 4 M.R.C.

Cependant, comme le bassin versant serait celui de la rivière Matane, il faudrait des critères de rejet au milieu récepteur très strictes, étant donné la sensibilité du saumon. La population ne serait cependant pas affecté par ce site.

En discutant avec le maire de LES MÉCHINS, il a été évoqué la possibilité d'un site à ST-PAULIN D'alibaire, autre village fermé par le B.A.E.Q.. Une route y mène.

Ce site situé non loin de LES MÉCHINS, pourrait régler le problème de la M.R.C. de La HAUTE-GASPÉSIE, puisque Ste ANNE-des-MONTS est à 40 km de LES MÉCHINS et, qu'au niveau du transport, les camions de vidanges allant au site de MATANE, passeraient par-là de toute façon.

Comme le site est situé dans une zone non habitée, une autre option intéressante serait de favoriser un regroupement avec le reste de la M.R.C. de MATANE. LES MÉCHINS et ST-PAULIN D'alibaire étant situés près du centre des deux M.R.C.

Parallèlement, il est suggéré d'effectuer un regroupement entre la M.R.C. de LA MITIS et celle de MATAPÉDIA, près de l'actuel site de PADOUE, situé à la frontière des deux M.R.C.. Des études ont déjà été effectuées en ce sens; autant d'un point de vue technique, qu'économique. Le coût d'un regroupement était de 49 \$/tonne, selon l'étude de stratégie d'orientation réalisée par Enviro-Conseil, en 2000. Il est toujours possible de réexaminer ce Projet en y installant les 4 M.R.C. de la Régie intermunicipale.

N'oublions pas non plus le contexte actuel où le projet de L.E.T. de RIMOUSKI, est en procédure d'évaluation. Pourquoi n'a-t-on pas évalué les disponibilités du projet de L.E.T. de RIMOUSKI de recevoir en tout, ou en partie, des matières résiduelles des 4 MRC concernées par le présent projet ?

Dans le site actuel de RIVIÈRE -du-LOUP, qui sera mis aux normes bientôt, par rapport aux exigences pour les L.E.T., on dispose actuellement d'une capacité de 1 million 300 m cube, ce qui équivaut à un tonnage de 845,000 tonnes.

Intéressés à rentabiliser leur site, les administrateurs du site de RIVIÈRE -du-LOUP, sont ouverts aux propositions et leur site n'est définitivement pas fermé aux autres M.R.C. et ce, non seulement sur une base transitoire, mais à plus long terme aussi.

Pourquoi à date, n'ont-ils même pas été contactés par la Ville ou, la M.R.C. de MATANE, ou encore par la Régie intermunicipale ?

Rappelons aussi que les M.R.C. concernées auraient pu se servir d'un outil comme le Plan directeur de la gestion des déchets, qui date de 1978 et qui mentionnait des localisations potentielles de sites d'enfouissement, comme CAP-CHAT et MONT-JOLI, par exemple.

S'il est vrai qu'à l'époque on parlait de sites par atténuation naturelle, il n'en demeure pas moins qu'avec des systèmes à double géomembranes, certains de ces endroits pourraient être considérés comme réalistes. Les terrains ciblés peuvent être encore d'intérêt. A-t-on fait l'exercice de vérifier?

Quand nous avons demandé à l'ancien directeur des services techniques de la Ville de MATANE, si les promoteurs avaient recherchés d'autres sites pour leur projet, on nous a répondu: « trouvez-les » Ce n'est bien sûr, pas notre mandat; cependant, nous avons fait un exercice rapide en ce sens, et nous croyons que les promoteurs auraient dû faire le même exercice en début de processus et qu'ils auraient également gagné à faire des consultations préliminaires à ce sujet.

Comme aucune alternative n'a été considérée, aucun Plan B, comme mentionné par les promoteurs lors de la période d'information, cela ne respecte pas le point 1.3 de la directive des évaluations environnementales et simplement cet argument devrait entraîner le refus du Projet. Justifier qu'on a accepté la recevabilité du Projet sans alternative, parce qu'il était considéré comme un agrandissement, nous apparaît jouer sur les mots. Permettez-nous de dire que nous jugeons cet argument « non recevable ».

Au moment de terminer ce mémoire, voici qu'est enfin disponible après des demandes répétées, la fameuse étude préliminaire de préfaisabilité, concernant l'implantation d'un centre de gestion des déchets à la municipalité de Les Méchins.

L'étude date de 1995 et offre des possibilités intéressantes à Les Méchins pour un centre pouvant accueillir plus d'une M.R.C. Il ne faut pas confondre ce projet avec celui précédemment évoqué d'un site au sud de Les Méchins à St-Paulin D'alibaire.

J'y remarque cependant qu'on y indique que l'année de fermeture du site de STE ANNE-DES- MONTS est 2013. Il faudrait vérifier.

Comment se fait-il qu'une telle Etude n'ait été mentionnée nulle part par les intervenants, dans le dossier..?

Cette Etude pourtant connue, car réalisée par ENVIRAM - qui travaille sur le projet de L.E.T. à MATANE, aurait dû figurer parmi l'historique du regroupement des municipalités, en vue de choisir un site. Or, on n'en retrouve nulle mention dans l'Étude d'impact. A-t-on voulu cacher une alternative intéressante pour plusieurs, mais moins rentable d'un point de vue économique, pour certains..? Permettez-nous de nous poser la question.

LE SITE EN BENTONITE PRÈS D'UNE ZONE À GLISSEMENT DE TERRAIN

Nous ne passerons pas en revue tous les points techniques du Projet dans le présent mémoire, mais signalons au passage, que l'on se sert de MATANE pour des expériences pilotes.

Ainsi il ressort de la période d'information, qu'un seul site en bentonite est autorisé au Québec, selon les nouvelles Normes des LET. Nous n'avons pas une expérience ici, de ce type de site dans des milieux plus froids qu'aux ETATS-UNIS, où l'on retrouve cette vieille technique datant au moins des années quarante. Depuis au moins 15 ans, il est connu qu'il y a des problèmes majeurs reliés aux sites en bentonite.

Nous nous référons au document déposé par : MATHIEU MARKARIAN, le 21 mai.

De plus, malgré les propos qui se veulent rassurant, nous continuons à tenter le sort en installant ce site près d'une « zone à glissement de terrain », les avis divergeant sur sa relative sécurité.

LE LIXIVIAT DANS LES ÉTANGS AÉRÉS DE LA VILLE

Voici une autre expérience pilote :

L'argument économique d'utiliser les bassins d'eaux usées pour y acheminer le lixiviat,, continue de faire des sceptiques parmi les gens de la profession.

Ces usines qui font des traitements biologiques ne sont pas conçues pour ça. Considérer seulement la DBBO 5 et les coliformes, revient à rejeter le lixiviat au fleuve, ce qui va à l'encontre des programmes d'assainissement des eaux usées.

Les promoteurs veulent sans doute ainsi contourner le règlement sur les déchets solides, ou, le projet de règlement sur les matières résiduelles.

Quand on nous dit que l'on fera du cas par cas, pour fixer des normes pour le lixiviat déversé dans ces bassins, cela nous apparaît bien vague. Quels paramètres seront visés ? le fer ?.. le zinc ?.. le cadmium ?.. Nous n'en savons rien.

Sans doute se fiera-t-on sur le facteur de dilution qui aura lieu lors de l'arrivée du lixiviat dans les bassins.. Voilà une façon simple de court-circuiter un règlement fait pour protéger notre santé et.. l'habitat du poisson, entre autres.

Imaginons le scénario suivant : Envoyons tous les lixiviats du Québec se faire diluer dans des

bassins d'eaux usées - et - rejetons-les au fleuve ! Voilà un traitement économique, qui nous évitera une série d'aménagements et d'opérations coûteuses, auquel il suffisait de penser. On truquerait ainsi la mesure à prendre, juste avant l'arrivée au milieu récepteur.

Qu'en pense ENVIRONNEMENT CANADA & PÊCHES ET OCÉANS CANADA, responsables de la gestion de l'habitat du poisson, vont-ils eux aussi accepter cette façon de faire ? Et qu'en pense la SOCIÉTÉ de La FAUNE et Des PARCS, si, à d'autres endroits, le milieu récepteur est un ruisseau encore en bonne santé ?

A notre avis, on aurait intérêt à arrêter dès maintenant cette façon de faire qui risque de devenir contagieuse. Pensons au projet de LET de NEW-RICHMOND, qui serait prêt à installer un collecteur sur 5 km, pour acheminer le lixiviat au traitement des eaux usées, plutôt que d'accepter un site alternatif en arrière de NEW-CARLISLE.

Si cette manière de procéder, soit d'utiliser les bassins d'épuration pour traiter le lixiviat se concrétisait à MATANE, cela empirerait aussi les odeurs que l'on peut sentir à l'occasion aux étangs aérés. Et ce n'est pas parce que ça se fait en ONTARIO que l'on aurait intérêt à le faire ici, étant donné les problèmes de contrôle de la gestion de l'eau qu'ils ont subis en ONTARIO; que l'on pense à WALKERTON.

Il faut tenir compte de l'impact de l'arrivée du lixiviat dans les bassins d'épuration de la Ville. L'acidité des lixiviat dégage des métaux lourds des boues résiduelles et les remets en suspension; pensons au plomb, au zinc, au cuivre et au cadmium, cadmium que l'on retrouve déjà dans ces boues..Le lixiviat enlève la capacité du sol à retenir les métaux lourds accumulés dans le sol. Lors du rejet dans le milieu récepteur, en l'occurrence le fleuve, il est évident que la toxicité va augmenter. UNI-VERT est également membre du Conseil d'administration de la Zone d'Intervention Prioritaire du Sud de l'estuaire et nous considérons à ce titre, que toute atteinte à la santé du fleuve, via ces rejets provenant de sites d'enfouissement et non traités adéquatement, apparaît inacceptable et va aussi à l'encontre du Plan d'assainissement des eaux usées du Québec.

Pour ce qui est du lixiviat actuel, provenant au moins du LES actuel de la Ville de MATANE et qui de toute façon n'est pas traité, peut-être faudrait-il éventuellement considérer un raccordement, puisque les résurgences sont déjà captées en vue d'être acheminées aux bassins d'épuration (mais ne le sont pas actuellement) , - ou considérer une autre solution à déterminer. Contrairement à ce que nous dit le ministère de l'Environnement (séance du 20 mai), ce lixiviat, selon les rapports à notre disposition dans l'Etude d'impact, dépasse les normes de l'article 30, pour des paramètres.

Par ex : à la p. 3-39, à propos de la composition des lixiviats trouvés à la sortie du LES actuellement en place, il est donné des valeurs de 1 à 6, pour les DBO 5 mesurées en différents endroits. En regardant les tableaux de l'annexe correspondant (annexe 5), il est possible de trouver des valeurs de 9 (07/01). De même pour la DCO décrite, variant de 7 à 34; des valeurs dans les tableaux montent à 61 (07/01). Enfin pour la MES : variabilité de 1 à 47. Les tableaux montrent des valeurs allant jusqu'à 155 (07/01) ...!

Dans ces mêmes tableaux, certaines mesures sont en dehors des limites et il n'y est jamais fait référence :

- Fer du A2 en 07/01
- Fer du A2 en 04/01

- Coliformes fécaux des effluents débimétriques du 05/01
- Fer dans le piézomètre # 3 et du A1 en 10/00
- Coliformes fécaux du A2 en 07/99
- Coliformes fécaux et totaux, sur effluent débimétrique en 09/98

De plus, dans ces tableaux des annexes 5, pour le début 01, il n'y a pas les mesures de composés phénoliques. Il manque la valeur des sulfures totaux du piézomètre # 1, en 10/98 (ce qui est inquiétant, car les valeurs qui le suivent sont élevées..).

Dans cet annexe 5, il manque toutes les mesures de débits de : 06/02 à 12/02. De plus, comment est établie la moyenne de débit ? La valeur donnée est celle de 1998 et ne correspond pas à la moyenne de toutes les années...

Bref, comment se fier sur les données fournies ? Le ruisseau qui entraîne le lixiviat vers le Fleuve, sans aucun traitement, constitue actuellement un danger public.

UNE ZONE EN DANGER

Cela nous amène à parler de toute cette zone.

Cette zone est déjà un milieu perturbé par divers sites s'y retrouvant. Pour nous, installer ce L.E.T. dans le même secteur que tous les autres, n'est pas un avantage, bien au contraire. Les populations avoisinantes sont déjà dérangées par diverses odeurs et, il est clair que ça ne s'améliorera pas avec l'arrivée de ce site, ça va augmenter. Ainsi, la courbe des émissions de biogaz dans l'atmosphère produite dans le cadre de l'étude de dispersion atmosphérique révèle que si le L.E.T. était autorisé prochainement, la quantité de biogaz non éliminée et donc, odorante, doublerait pratiquement d'ici 2008 et ce serait le triple, par rapport à la situation actuelle, en 2038. Voilà un impact significatif qu'on ne peut nier.

Le sol est déjà contaminé plus que le maximum requis par les normes et on veut s'en servir comme une limite permise, ce qu'on appelle dans le milieu, le bruit de fond. Tous les points présentés lors de forages montrent, par rapport au projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles, des niveaux de pollution au-delà des normes. Il nous apparaît que l'intention des promoteurs est de se donner une marge suffisante en se servant du degré de contamination locale pour pouvoir dépasser les normes permises pour les divers paramètres associés à l'établissement d'un nouveau site.

On ne peut pas dire qu'on est en train de réhabiliter des terrains alors que le secteur aurait davantage besoin d'intervention du type du Programme Ravi-Sol plutôt que d'y rajouter un lieu d'enfouissement aussi technique soit-il.

Nous vous signalons qu'il y a de fortes possibilités que le Ruisseau « Petit-Bras » déborde entraînant du lixiviat dans l'environnement, déjà il y a de sérieux doutes sur les probabilités avancées de débordement aux 100 ans, de ce ruisseau. D'autres personnes vous ont déjà fait parvenir un document attestant de son débordement.

Et, si il y a une fissure, dans le fameux écran d'étanchéité en bentonite, voilà un autre problème.

Comme la nappe d'eau est, semble-t-il, captive et non libre, on refuse malgré quelques demandes en ce sens, de se conformer à l'article 14 du projet de règlement et on ne prévoit donc, pas entreprendre d'essais de pompage ou d'études supplémentaires.

Des agriculteurs situés près du site sont pourtant inquiets. Vont-ils perdre l'eau dont ils ont besoin ou, sera -t-elle contaminée ?

Voilà plusieurs questionnements reliés à un territoire perturbé auquel on veut presser le citron jusqu'au bout. Si le projet est accepté, les résidents autour du site à MATANE - sur - MER et GRAND DÉTOUR, vont rester inquiets et méfiants durant des décennies par rapport à leur usage de l'eau, ce qui déjà simplement d'un point de vue psychologique va nuire à leur santé.

Le tout sera compliqué par le doute persistant sur le suivi, en cas de contamination. Déjà, il y a de la contamination d'origine inconnue et on pourrait également mettre la faute sur l'actuel L.E.S. L'ancien L.E.S. , les étangs de SANI-MANIC, les sites de SMURFIT STONE ou l'ancien site de DONOHUE. Nous ne sommes pas convaincus que pourront être démantés tous les ingrédients non comestibles de l'actuelle soupe, concoctés avec tous ces sites et que l'on veut maintenant épicer davantage.

D'ailleurs, la direction de la Santé publique ne comprend pas non plus la position du ministère de l'environnement par rapport à la recevabilité de la localisation du LET dans un tel territoire, mais peut-être que le ministère de l'environnement n'a que faire d'avis contraire aux siens.

Nous appuyons la demande de la Santé publique (séance du 21 mai p.m.) de faire un suivi physico-chimique des puits du Secteur Matane - sur - Mer, car déjà il est possible que des résidents aient des problèmes qui pourraient être dûs aux diverses installations dans le secteur.

LES OBJECTIFS DE RÉCUPÉRATION, QUELS OBJECTIFS ?

Un autre point préoccupant concerne les objectifs de récupération estimés par la Régie pour les 4 MRC.

Les promoteurs envisagent que le taux de récupération (14 %) des matières résiduelles pouvant être mis en valeur, restera stable , étant loin de l'objectif de 65 % proposé par le gouvernement. Il s'agit d'un non-respect de la politique de 1998.

Simplement pour cela, l'Etude d'impact n'aurait pas dû être jugée recevable par la Direction des évaluations environnementales, du ministère de l'Environnement.

Il ne faut pas perdre de vue que ces estimations, plus que conservatrices, pourraient servir à justifier l'obtention d'une capacité de 2 millions de tonnes pour le site, alors que compte tenu du taux réel, et aussi de la volonté réelle de récupérer, la capacité du site pourrait être réduite de 50 %.

Nous prenons acte que : le BAPE a demandé aux promoteurs de refaire leurs devoirs et de collaborer avec RECYC-QUÉBEC, afin d'avoir l'heure juste sur ce qui sera récupéré et l'effet que cela aura sur le tonnage du site.

Nous savons que des promoteurs de lieu d'enfouissement, ont déjà demandé des surcapacités pour leurs sites et, il faut rester vigilants la-dessus. Même en cas de refus du Projet, l'exercice ne sera pas futile, car il orientera davantage les 4 MRC vers leurs besoins réels en enfouissement, tenant compte entre autre d'objectifs plus « optimistes » en récupération, qu'ils soient seuls ou avec d'autres dans les nouvelles localisations de sites.

UN PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DÉJÀ DÉTERMINÉ

Nous sommes également dans une situation pour le moins embêtante où les audiences sur le lieu d'enfouissement précèdent les consultations publiques sur le Plan de gestion des matières résiduelles dont les résultats doivent pourtant être remis le 1er janvier 2004.

Nous avons cru comprendre que l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles, bien qu'effectués par chacune des 4 MRC est coordonnée par la MRC de la MATAPÉDIA, qui est un ardent promoteur du Projet de L.E.T. actuel.. Sans présumer de rien, nous nous sentons inconfortables avec cette situation et voulions la porter à l'attention de la Commission du BAPE.

Tenant compte du fait que tenir cette consultation avant le Rapport du BAPE permettrait aux citoyens qui n'ont pas été consultés, de fixer les objectifs de récupération et d'intervenir sur : le type, la capacité et l'emplacement de leur site d'enfouissement, nous souhaitons que la Commission du BAPE tienne compte de ces éléments dans son Rapport. Pour ce faire, évidemment, il faudrait que la consultation publique sur le Plan de gestion des matières résiduelles ait lieu avant le 13 septembre, et que la recommandation des organismes et citoyens soient connus, ce qui est malheureusement fort peu probable.

Comme la Régie intermunicipale a établi selon ses propres critères, la capacité et le tonnage requis par le lieu d'enfouissement, cela détermine déjà l'essentiel des objectifs locaux du plan de gestion des matières résiduelles, alors que normalement les objectifs de ce plan auraient dû précéder le choix d'un site.

LA FAUNE ET LA FLORE

Aucun avis de recevabilité n'a été émis par ENVIRONNEMENT CANADA suite aux consultations entreprises par le ministère de L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. Un inventaire de l'avi-faune a été requis mais, aucun suivi n'a été fait à cette demande par le ministère de L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC qui n'a pas tenu compte de l'avis négatif d'ENVIRONNEMENT CANADA. Lors de la séance du 21 mai, le ministère de l'Environnement a invoqué des questions de délais ainsi que la petitesse de la superficie.

Ce sont deux arguments inacceptables, étant donné l'impact prévu durant les 80 prochaines années si on inclut la post-fermeture.

Quelle est la richesse contenue dans cette forêt ? On ne le sait même pas et on est prêt à la raser.

A 2 km du site, il y a un marais d'intérêt ornithologique entre autres, et l'arrivée de ce site va perturber la vie, que ce soit par l'augmentation de la vermine non loin, les risques de contamination par le lixiviat. Pensons aussi à l'impact des odeurs sur la clientèle du camping du marais.

C'est un secteur qui sera sûrement perturbé. Nous ne réussissons pas à préserver et conserver son intégrité avec l'impact de l'arrivée de ce site. Déjà que la coupe du boisé de un hectare va avoir un impact sur l'érosion, tout en privant des animaux et des oiseaux d'un refuge dans le secteur. On sait que des busés (oiseaux rares dans notre région) sont dans le Secteur.

Les promoteurs et le ministère de l'Environnement écartent du revers de la main nos inquiétudes, concernant le milieu naturel s'y retrouvant, en indiquant qu'au niveau du Camping (où est le marais), c'est un coin intéressant, mais c'est quand même en dehors de la zone d'Etude, alors que pour nous il faut voir plus loin que les bordures du site d'enfouissement. Les animaux, les insectes, se déplacent d'un milieu à l'autre. Il y a des ruisseaux qui vont vers Grand-Détour en partant des environs du LET prévu. Un écosystème, c'est complexe.

Au niveau de la flore, tel que mentionné dans l'INFO-VERT de l'été 1999, dans un article du guide naturaliste Gervais Lapointe, il y a des espèces exceptionnelles au marais et il convient de préserver les habitats et les sites exceptionnels, de même que conserver les espèces menacées dans la région. N'est-ce pas un mandat du ministère de l'ENVIRONNEMENT & de LA SOCIÉTÉ de LA FAUNE et DES PARCS Du QUÉBEC qui semble avoir été bien mal informé sur la richesse du Secteur.

« Il y aurait de l'omble de fontaine » pouvait-on lire dans leur correspondance relative au ruisseau « Petit-Bras » Il est clair qu'ils ne sont pas venus faire d'inventaire dans le Secteur, car pour l'instant on y pêche et on y en mange, mais, l'arrivée du site malgré les promesses des promoteurs, risque fort de mettre un terme à cette activité par des écoulements souterrains ou de surface du LET vers le ruisseau, ou le débordement de celui-ci.

Pour citer JEAN BOUCHARD, « nous n'avons pas la foi ». Nous ne croyons pas, comme lui, qu'il y aura pas de problèmes durant 52 ans. Pour nous, l'arrivée de ce site dans ce Secteur, c'est aller dans le sens contraire du développement durable alors qu'il y a tant d'autres alternatives !

PAS DE PANIQUE, LES MESURES TRANSITOIRES, ÇA EXISTE

Sans présumer de la décision de la Commission, nous rappelons qu'en cas de refus du Projet, des mesures transitoires peuvent être appliquées en attendant de trouver une solution définitive pour un, ou des lieux, d'enfouissement technique.

Les sites de PADOUE ou encore, de RIVIÈRE-DU-LOUP, peuvent au moins sur une base temporaire recevoir les déchets des MRC de MATANE et éventuellement de LA HAUTE GASPÉSIE, en attendant de passer par les étapes amenant à une solution acceptable pour l'ensemble de la collectivité. Comme ce projet aurait un impact pour plus de 50 ans dans notre territoire, il convient de prendre le temps nécessaire pour choisir la meilleure solution et procéder aux consultations adéquates.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas urgence et que le refus du Projet n'obligera pas les municipalités à transporter leurs déchets à plusieurs centaines de km de leur origine vers, par exemple, des sites privés.

Avant de terminer, j'aimerais signaler que : dans le cadre de ce Mémoire avec les délais que nous avons, et compte tenu également que nous n'avons pas eu toute l'information à temps, certains points n'ont pas été abordés spécifiquement. Il ne faut pas l'interpréter comme si cela aurait une faible importance.

Je pense aux types de déchets que le promoteur voudrait amener à ce site et sur lesquels nous sommes en désaccord; comme : l'arrivée de cendres industrielles de l'Usine UNIBORD de SAYABEC, de même que le transport de sols contaminés vers le site, et, le contrôle réel sur les déchets amenés au site.

Nous déplorons également que, bien souvent, nous ne savions plus à quel projet de règlement - sur les matières résiduelles - nous vouer. Comment juger de la validité de certaines normes si le projet de règlement n'est plus le même que celui sur lequel on base notre analyse. Comme il n'y a pas de base claire sur laquelle les requérants et les citoyens peuvent se baser pour donner leur avis, nous estimons que cette lacune dans la procédure est un autre élément pour justifier le refus du Projet par la commission du BAPE.

EN CONCLUSION

En conclusion, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, compte tenu de tous les éléments énumérés avant et, tenant compte déjà que plus d'une personne sur deux à MATANE s'est prononcée contre le Projet, le groupe environnemental UNI-VERT est d'avis que le Projet doit être refusé :

Il doit être abandonné et on doit procéder à une recherche de sites alternatifs.

Il faut trouver une alternative en attendant et refaire « ses devoirs » pour un ou, des nouveaux sites.

En terminant, monsieur le Président, monsieur le Commissaire, nous vous remercions de l'attention que vous nous avez portée à nous, comme aux autres requérants, permettant bien souvent de creuser davantage derrière les questions énoncées.

GUY AHIER, coordonnateur
Groupe environnemental
UNI-VERT RÉGION MATANE